

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 26 JANVIER 2022

**RAPPORT DE MADAME**  
**LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE**

**PRESA IN CARICA DI E SPESE D'ALLOGHJU, DI  
TRASPORTU E DI RISTURAZIONE D'INTERVENENTE  
ESTERNI IN U QUATRU DI I TRAVAGLI DI A  
CUMMISSIONE DI E CUMPETENZE LEGISLATIVE E  
RIGULAMENTARE E PÈ L'EVOLUZIONE STATUTARIA DI  
A CORSICA**

**PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'HÉBERGEMENT, DE  
TRANSPORT ET DE RESTAURATION D'INTERVENANTES  
EXTÉRIEURES DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE LA  
COMMISSION DES COMPÉTENCES LÉGISLATIVES ET  
RÉGLEMENTAIRES ET POUR L'ÉVOLUTION STATUTAIRE  
DE LA CORSE**

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

La Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Evolution Statutaire de la Corse a initié un cycle de travail relatif au statut de la Corse.

Dans ce cadre, le Président de la Commission, M. Romain COLONNA, a souhaité mettre en place un cycle d'auditions de personnalités qualifiées.

L'audition de Mme Wanda MASTOR, pour donner suite à la remise de son rapport relatif à l'évolution statutaire de la Corse, a permis de disposer de premiers axes de travail particulièrement intéressants.

Par la suite, l'audition de M. Andria FAZI, maître de conférences en science politique auprès de l'Università di Corsica, prévue le 18 janvier 2022, apportera de nouveaux éléments d'expertise et de réflexion.

Afin de poursuivre ces travaux, il est apparu opportun d'entendre, dans un premier temps, Mme Véronique BERTILE, maître de conférences en droit public auprès de l'Université de Bordeaux, afin de bénéficier de son expérience et son analyse.

Dans un second temps, l'audition de Mme Florence Cruzatier-Durand, professeur des universités à Nice, membre du Conseil scientifique du Groupement de Recherches sur l'Administration Locale en Europe (GRALE) et membre de l'Association française du droit des collectivités locales (AFDCL), sera également de nature à éclairer les commissaires dans certaines pistes de réflexions.

Ces deux réunions auraient lieu dans le courant des mois de février ou mars 2022, en téléprésence sur les sites d'Aiacciu, Bastia et Corti.

Conformément aux usages de notre Collectivité, je vous propose d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport, et le cas échéant, à l'hébergement et la restauration, de ces intervenantes extérieures, par ailleurs non rémunérées.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.